

Paris, le 2 avril 2013

EKINOPS ANNONCE L'ENREGISTREMENT DE SON DOCUMENT DE BASE DANS LE CADRE DE SON PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE

Ekinops, fournisseur de solutions innovantes de transport optique pour les réseaux télécoms à très haut débit (fixe, mobile), annonce l'enregistrement de son Document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.13-007 en date du 28 mars 2013.

L'enregistrement du Document de base constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse d'Ekinops sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris*.

Ekinops, des solutions innovantes pour le transport de données sur fibres optiques

Ekinops commercialise des solutions de transport optique destinées aux opérateurs de télécommunications. Les solutions innovantes proposées par Ekinops, basées sur sa technologie logicielle propriétaire T-Chip (*Transport on-a-Chip* - transport intégré dans une puce), permettent le déploiement d'infrastructures optiques à très haut débit.

Le choix de l'architecture logicielle T-Chip, fruit de l'expérience des fondateurs de la société en matière d'innovation et de la richesse des équipes de R&D, permet à Ekinops de proposer aux opérateurs une gamme complète de solutions qui procure de nombreux avantages : performance, flexibilité, interopérabilité, simplicité de mise en œuvre et un coût de revient optimisé.

Les solutions d'Ekinops sont présentes sur les réseaux optiques de nombreux opérateurs télécoms, français et internationaux, tels Afone, Belgacom, Bezeq, Datagroup, Eritel, FiberNet, Global Crossing, Infracom, Free, NEO Telecoms, PEG Bandwidth, Recovery Point, etc.

Ekinops a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 M€ en 2012. Elle est labellisée entreprise innovante par OSEO depuis juin 2010.

Un marché de 4 Md\$ en 2013, qui va doubler au cours des 4 prochaines années

Le marché des équipements de transport optique est à l'aube d'un nouveau cycle majeur d'investissements technologiques. Confrontés à l'explosion du trafic de données sur leurs réseaux (3G, 4G, Cloud, Video HD, etc.), les opérateurs télécoms ont la nécessité d'investir pour développer et adapter leurs infrastructures à ces nouveaux enjeux.

Avec sa gamme d'équipements « *time-to-market* » particulièrement compétitifs, Ekinops accompagne les opérateurs dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile). S'appuyant sur la technologie WDM (*Wavelength Division Multiplexing* - Multiplexage en longueur d'onde) qui permet de faire passer plusieurs longueurs d'onde sur une seule fibre optique, les solutions Ekinops permettent d'accroître le débit par longueur d'onde de 10 Gigabit/seconde (10G) jusqu'à 100 Gbit/s (100G).

Ekinops est ainsi positionnée sur les équipements de transport optique 10G et 100G, un marché mondial estimé à 4Md\$ en 2013 et qui devrait être porté à 7,8 Md\$ à l'horizon 2017 (Source : OVUM *Optical Networks Forecast* - juillet 2012), soit une croissance annuelle moyenne de 18% sur les 4 prochaines années.

* sous réserve de l'accord des autorités de tutelle et en fonction des conditions de marché.

Mise à disposition du Document de base

Des exemplaires du Document de base enregistré le 28 mars 2013 sous le numéro I.13-007 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'Ekinops, 3 rue Blaise Pascal - 22300 Lannion ainsi que sur les sites Internet d'Ekinops (www.ekinops.net) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base enregistré par l'AMF, et plus particulièrement sur les facteurs de risques 4.1.2 « Risque de liquidité » et 4.2.1 « Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques ».

CONTACT EKinOPS

Didier Bredy - PDG
Tél. : +33 (0)1 49 97 04 01
contact@ekinops.net

CONTACT INVESTISSEURS

Mathieu Omnes
Tél. : +33 (0)1 72 74 81 87
momnes@actus.fr

CONTACT PRESSE

Nicolas Bouchez
Tél. : +33 (0)1 77 35 04 37
nbouchez@actus.fr

A propos d'EKinOPS

Ekinops est un fournisseur de solutions innovantes de transport optique destinées aux opérateurs de télécommunications.

Les solutions proposées par Ekinops, basées sur sa technologie propriétaire T-Chip (transport intégré dans une puce), permettent le déploiement rapide, flexible et économique d'infrastructures à très haut débit. Ekinops est ainsi en mesure d'accompagner les opérateurs, en leur apportant haute performance et retour sur investissement, dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile).

Le siège social et le centre de R&D d'Ekinops, qui représente près de la moitié des effectifs du Groupe (60 personnes), sont situés en France, à Lannion (22). L'entreprise est implantée commercialement aux Etats-Unis, en Europe et au Proche-Orient. Ekinops a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 M€ en 2012 (93% à l'international).

Plus d'informations sur www.ekinops.net

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Ekinops dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières d'Ekinops aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières d'Ekinops ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières d'Ekinops n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Ekinops n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "*investment professionals*" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"Ordonnance") ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("*high net worth companies, unincorporated associations, etc.*") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.